

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte-Feyre dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme DUFAUD Nadine, première adjointe.

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2017

Présents : Mme Nadine DUFAUD, Mr Jean-Luc MARTIAL, Mr Jean-Claude JANOT, Mr Jean-Claude SOUTHON, Mr Jean-Yves COUTURIER, Mmes Anne-Marie MATHEVON, Sylvie BAURIENNE, Mr Jean-Claude CHOPINET, M. Charly GIRAUD, Mme Monique FAYE, M. Pierre AUGER, Mme Isabelle GASPARD, M. DURAND Olivier, M. Yannick PILIPOVIC, Mme Sylvie BACHELART.

Absents excusés : M. VILLARD donne pouvoir à Mme DUFAUD - Mme STEUX donne pouvoir à M. CHOPINET – Mme PESCHOT donne pouvoir à M. GIRAUD - M. DEMARLY donne pouvoir à M. SOUTHON.

Mme BAURIENNE est désignée secrétaire de séance.

Madame DUFAUD déclare la séance ouverte. Elle excuse M. le Maire et précise qu'il connaît des problèmes de santé.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2016**

P. AUGER remercie Mme BACHELART pour la remarque qu'elle a faite pour le point le concernant la dernière fois où il était absent. La reformulation de son intervention du 9 novembre est exacte.

O. DURAND s'abstient.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2016 est approuvé.

## **ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

N. DUFAUD rapporte que le conseil municipal a vu la démission de deux adjoints.

M. SOUTHON a démissionné de ses fonctions d'adjoint fin décembre. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier en date du 17 janvier 2017. Mme STEUX a démissionné de ses fonctions d'adjointe. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier en date du 3 février 2017. Tous deux restent conseillers municipaux. Le conseil municipal est donc au complet. Le groupe majoritaire s'est concerté : nous proposons d'élire seulement un adjoint.

Il est proposé de procéder à la désignation d'un nouvel adjoint au rang de 4<sup>ème</sup> adjoint.

Elle précise que le poste de C. Steux sera repris par elle-même car elle connaît bien le secteur scolaire et périscolaire pour l'avoir suivi pendant 6 ans. Un conseiller délégué sera affecté à ce secteur.

Vous allez vous exprimer sur le fait de procéder à l'élection d'un seul adjoint.

N. DUFAUD : Ensuite, concernant l'élection de l'adjoint, si vous avez des candidats, on peut prévoir une suspension de séance.

S. BACHELART donne quelques impressions : franchement je trouve qu'il y a beaucoup de démissions. Je ne porte pas un jugement sur les démissions de mes collègues. Je suis vraiment triste de voir qu'on est relégué à des conseillers municipaux de seconde zone. Je me demande ce qu'on fait là, on n'est averti de rien. Je suis avertie de la vie municipale par les amis, les voisins. Je crois que je participe à la vie de Sainte-Feyre. Je m'implique dans nombre d'associations. D'accord vous êtes majoritaires mais il ne faut pas oublier que nous représentons la majorité de la population de Sainte-Feyre même si nous avons des divergences. Je trouve que cela fait beaucoup. Je ne voterai pas c'est à vous de régler votre problème. C'est votre fonctionnement. Je ne participerai pas au vote, je ne veux pas fonctionner comme cela, les conseillers municipaux ne servent à rien.

N. DUFAUD : Tu dis « on ne sert à rien nous les conseillers municipaux », je ne suis pas tout à fait de ton avis. Il y a des commissions. Vous êtes invités dans les commissions, dans les groupes de travail. Il y en a deux la semaine prochaine. Par rapport aux deux démissions, ce sont des démissions de leurs fonctions d'adjoints, les élus restent conseillers municipaux. On peut assumer une tâche et à un moment donné, on n'est plus à même d'assumer cette tâche.

S. BACHELART : Je suis venue à toutes les commissions où j'ai été invitée, il y en a une où on a fait des projets pour l'aménagement de Sainte-Feyre, on a voté pour un aménagement : aire de jeux, parc ludique devant la gendarmerie. J'étais très contente car c'était sur mon programme. Tout le monde avait dit Oui ; la commission suivante Non. Je veux bien qu'on revienne sur des votes faits en commissions, on donne notre avis, on n'a aucun pouvoir, même si on vote ensemble on n'est que 5. J'étais contente de cet aménagement, je trouve qu'on est un bourg de passage, il serait temps qu'on en tienne compte, après vous faites comme vous voulez.

N. DUFAUD : Concernant l'aménagement que tu appelles « devant la gendarmerie », je l'appelle « aménagement du cône de vue ». Il me semble que cet aménagement a débuté. Les premiers aménagements ont été faits par rapport au sentier piétons éclairé. Il n'est pas exclu que ce cône de vue soit aménagé, mais le budget est ce qu'il est.

P. AUGER : On ne s'est pas vu. Je pense qu'on est sur la même longueur d'ondes. J'ai préparé un document et je regrette très sincèrement que M. Villard soit absent, je lui souhaite au nom de notre groupe un prompt rétablissement. Je donne lecture de ce texte qui pourra être mis directement dans le rapport ; par rapport à ce point nous souhaitons intervenir d'une façon plus générale : depuis le début de ce mandat, de nombreux mouvements ont eu lieu au sein de notre conseil municipal. Plutôt devrais-

je dire au sein du groupe majoritaire. La démission de Mme M. Galland, 3<sup>ème</sup> adjointe et celle de Mme P. Cannier, conseillère municipale. Ces deux conseillères ont été remplacées par M. C. Giraud et par Mme M. Faye. Par conséquent M. J.C. Janot est passé de 4<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup> adjoint faisant remonter de ce fait M. J.C. Southon de 5<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> adjoint. Le poste de 5<sup>ème</sup> adjoint devenant libre c'est Mme C. Steux qui en est devenue titulaire. Ensuite il y a eu la démission de Mme N. Peschot de son poste de 2<sup>ème</sup> déléguée. Depuis le début de cette année, nous avons appris par les médias, ce que nous regrettons, que deux nouvelles démissions se sont ajoutées au tableau : celles de Mr J.C. Southon de son poste de 4<sup>ème</sup> adjoint et de Mme C. Steux de son poste de 5<sup>ème</sup> adjointe. A ce jour nous n'avons pas été mis au courant des modifications que cela a entraîné et vous nous demandez ce soir d'élire un nouvel adjoint ainsi que plusieurs délégués. Quelles que soit les raisons qui ont justifié ces démissions, nous avons le sentiment qu'elles sont révélatrices d'un certain malaise au sein du groupe majoritaire. De toute façon elles ne peuvent, à notre avis, qu'aboutir à des problèmes de fonctionnement pour notre collectivité et nous compliquer encore un peu plus la volonté de notre groupe de travailler avec vous. Donc vous comprendrez, en tout cas nous l'espérons, que nous nous abstiendrons de participer à l'élection de ce nouvel adjoint et de ces nouveaux délégués. Je ne sais pas qui va être candidat, par contre nous vous demandons, suite à toutes ces modifications, de nous fournir un tableau récapitulatif des missions de chaque membre de notre conseil municipal. C'est un peu le flou artistique. Je suis allé à une commission d'appel d'offres, c'est une possibilité que me donne la loi ; les autres commissions j'y vais avec plaisir. Le sujet n'est pas là. J'ai besoin de m'y retrouver.

On ne va pas voter ce soir là-dessus, c'est votre affaire, j'espère qu'on ne reviendra pas dans deux mois pour élire un nouvel adjoint mais tout est possible.

Pour conclure, nous étions partis au début de ce mandat pour essayer de faire une opposition constructive, on avait eu à l'époque un oui de principe (c'est pour cela que l'absence de M. Villard me gêne ce soir). On a demandé de pouvoir avoir accès au journal municipal, on nous a dit «niet » ; on a demandé d'avoir plus de place dans le journal municipal, on nous a dit « niet » ; du coup on a créé et sans trahir personne puisque j'ai l'ai dit à Michel et je lui ai envoyé un courrier dans ce sens là que nous ferions notre propre communication. Ce n'est que le début on a à peu près 3 ou 400 abonnés, cela fait du monde, ce sont des gens et derrière, il y a des familles. On vous a même demandé des choses très simples : on vous a parlé d'installer un composteur au cimetière. Je suis prêt à le payer, vous nous avez répondu « il faut mettre la terre dans le bac bleu » Vous ne faites jamais le tri chez vous ? Vraiment très déçu. Nous sommes à mi-mandat qu'est-ce qui s'est passé depuis le début de ce mandat ?

J.C. SOUTHON : Je voudrais juste répondre, en ce qui me concerne, j'ai démissionné au mois de décembre. Je ne vais pas vous redonner les explications concernant ma démission. Vous avez tous lu le journal, vous avez eu les informations, je ne les contredirai pas, ces informations sont exactes. Ce que je voudrais dire c'est que je n'ai jamais rencontré de problème avec qui que ce soit. L'ouverture envers l'opposition, je l'ai faite en ce qui concernait mon boulot pour l'eau j'ai créé un comité de pilotage, tu

y es Pierre, Yannick y est aussi. Vis-à-vis de mes collègues du groupe majoritaire, je n'ai aucun problème. C'est un problème particulier, ce n'est pas un problème de groupe. J'ai continué à travailler avec eux jusqu'à ce matin.

O. DURAND : Je n'habite plus à Sainte-Feyre, je n'ai pas eu le bulletin.

N. DUFAUD : Je suppose que ton groupe aurait pu te le faire passer. Le bulletin est distribué sur Sainte-Feyre. On te le fera passer. Pierre, quand tu dis on a demandé à participer à l'élaboration du bulletin cela me fait mal au cœur de t'entendre dire ça parce qu'il y a une commission communication qui s'est réunie plusieurs fois pour le bulletin, vous y êtes représentés par Isabelle. On ne va pas en parler toute la soirée. Vous avez vos raisons, nous on a les nôtres.

P. AUGER : Je n'ai jamais dit qu'on voulait participer à la rédaction du bulletin.

N. Dufaud : Si c'est ce que tu as dit.

P. Auger : Non, ce n'est pas ça du tout, j'ai dit qu'on voulait avoir de la place pour que nous nous exprimions.

N. Dufaud : Tu as dit que tu voulais avoir de la place mais que tu voulais aussi participer.

P. Auger : Pas du tout, si j'ai dit ça c'est une erreur.

N. Dufaud : J'ai relevé.

Il est procédé au vote sur le fait de procéder à l'élection d'un seul adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition de procéder à l'élection d'un adjoint en remplacement des deux adjoints démissionnaires. En conséquence, la commune dispose de 4 adjoints.

#### Élection d'un adjoint en remplacement de M. Southon et de Mme Steux

Sous la présidence de Mme DUFAUD, 1<sup>ère</sup> adjointe, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection d'un adjoint. La présidente a rappelé qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. La commune dispose de 4 adjoints.

La Présidente a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

N. Dufaud : Le groupe majoritaire propose la candidature de M. Jean-Yves Couturier.

L'opposition a-t-elle un candidat à proposer ? Réponse négative.

Il a ensuite été procédé à l'élection d'un adjoint au maire à bulletin secret.

Résultats du premier tour de scrutin :

a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code Electoral) (bulletins blancs)	5
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)	14
e) Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Yves COUTURIER suffrage en chiffres et en lettres : 14 (quatorze) voix, a été proclamé adjoint et immédiatement installé en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint.

N. Dufaud : Pour répondre à ta question Pierre, je vais te donner la définition des postes de chacun et tu connaîtras très rapidement le rôle de chacun au sein de ce conseil municipal.

M. le Maire : responsabilité générale – préside toutes les commissions

Gestion des finances et du personnel

Animateur de la communication

- 1<sup>ère</sup> adjointe N. Dufaud : assiste le Maire ou le remplace  
Référente de l'action sociale communale, animation du CCAS  
Adjointe à la vie scolaire, périscolaire, co-gestion de l'ensemble du personnel de ce secteur en lien avec le maire  
Déléguée au SIVU et aux associations d'aide à la personne : CLIC, ELISAD, HORIZON 23  
Culture  
Fleurissement
- 2<sup>ème</sup> adjoint J.L. Martial : Constructions, entretien des bâtiments communaux  
Réseaux électriques et téléphoniques,  
Animateur du personnel technique en lien avec le maire  
Accessibilité selon agenda accessibilité
- 3<sup>ème</sup> adjoint J.C. Janot : travaux d'urbanisme  
Eau et assainissement  
Cher de Lu  
Projet éolien  
Commissions de sécurité
- 4<sup>ème</sup> adjoint J.Y. Couturier : voirie et chemins  
Forêt communale  
Comice agricole  
Incivilités  
Sécurité routière

Conseillers délégués nommés par le Maire :

1ère conseillère déléguée A.M. Mathevon : vie associative et lien avec les personnes âgées

2ème conseiller délégué J.C. Chopinet : vie scolaire et péri-scolaire

3ème conseiller délégué G. Demarly : communication

Absent ce soir pour raison de santé.

### **AUTORISATION D'INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE LOTISSEMENT CHER DE LU III ET FINANCEMENT DE CES INSTALLATIONS**

J.C. JANOT rapporte que suite à la demande du SDEC il convient d'approuver le projet d'installations d'éclairage public dans le lotissement Cher de Lu III. Le coût de ces travaux s'élève à 34 111,03 euros T.T.C. à la charge de la commune.

Ces travaux seront financés à hauteur de 100 % par la commune.

N. Dufaud : La T.V.A. est récupérable. Le coût de l'ensemble des travaux est de 28 426,86 euros H.T.

Le Conseil municipal par 16 voix pour et 3 abstentions (MM. AUGER – DURAND – Mme GASPARD) approuve le projet d'installations d'éclairage public établi par le SDEC pour Cher de Lu 3 et précise que le financement sera assuré à 100 % par la commune pour 28 425,86 euros H.T.

P. AUGER : Je ne vais pas m'exprimer, comme vous le savez, je l'ai déjà dit nous étions contre Cher de Lu 3 ; c'est votre projet, on s'abstient.

J.C. JANOT : J'avais deux choses à dire au début : remercier J.C. Southon pour tout le travail qu'il a fait jusqu'à présent ; le 2ème remerciement va à Yannick qui nous a permis de vendre le terrain de Villemeaux. Il me faudra un temps d'adaptation pour l'urbanisme.

### **LOTISSEMENT CHER DE LU 3 : REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

N. DUFAUD : Sur cette 3ème tranche de Cher de Lu il est prévu de construire des logements sociaux.

J.C. JANOT rapporte qu'une rencontre s'est déroulée avec le Président et le Directeur de Creusalis. Il en est ressorti que Creusalis pourrait se porter acquéreur des lots 4 – 5 – 6 – 7 et 10 soit une superficie totale de 2 715 m<sup>2</sup> au prix de 25 euros/m<sup>2</sup> soit 67 875 euros. Ils nous demandent de prendre une délibération par laquelle le Conseil Municipal est d'accord pour vendre ces terrains. Ils ont fait ressortir que depuis le 1<sup>er</sup> janvier les communes doivent donner le terrain pour avoir des pavillons HLM sur leur territoire. Ils font un effort en achetant les terrains de Sainte-Feyre. La commune restera redevable d'une participation à hauteur de 7 à 7,5 % du coût total de la construction. Ils envisagent la réalisation de 6 voire 7 logements sur ces terrains. C'est leur architecte qui va découper les lots et tracer les plans. Ensuite on verra quel est le prix global de la construction. Il faudra rester dans la fourchette de 7 – 7,5 % de participation.

N. DUFAUD : Je vais rajouter qu'actuellement on se bat pour préserver nos classes ; nous avons 6 classes à l'école élémentaire si les effectifs continuent de baisser un peu, et vu la carte scolaire il est possible que cela conduise à la fermeture d'une classe. On se bat pour le maintien. Ce projet de mixité avec des logements sociaux contribue à assurer des effectifs à peu près constants au niveau de l'école. C'est quelque chose d'important. On a construit une 6<sup>ème</sup> classe il n'y a pas longtemps, ce n'est pas pour qu'elle vienne à disparaître. C'est aussi une des raisons pour lesquelles des logements sociaux sont importants sur cette zone là.

S. BACHELART : Quel type de logements ?

J.C. SOUTHON : 4 type F 3 et 2 de type F 4.

Y. PILIPOVIC : Je suis très content que le bon sens l'emporte. A un moment j'ai douté de la bonne volonté à faire ces logements. Je veux préciser qu'en cas de vacance, ce n'est pas la commune qui paie le loyer.

J.C. SOUTHON : Concernant les logements Creusalis, je n'ai jamais été contre par contre j'étais en désaccord avec le Directeur de Creusalis sur les emplacements des logements. Creusalis voulait les terrains du haut, c'est bien entendu les plus intéressants, les premières réservations se font en haut. Creusalis a repris contact, j'ai négocié au départ ils ne voulaient pas des terrains en bas. Ce qui est dommage, le bassin de rétention sera fermé, il peut être recouvert de terre et servir d'aire de jeux pour les enfants. Ensuite, lorsqu'on a eu la dernière réunion, ils nous prennent les 5 terrains au même prix que les autres acheteurs. Il n'a jamais été question de virer Creusalis, il a été question de négocier les emplacements. On est arrivé à un compromis.

N. DUFAUD : J'espère qu'il y aura 6 logements sur les 5 lots ce qui fera plus de taxes d'habitation, plus d'enfants et de nouveaux consommateurs pour les commerces de Sainte-Feyre.

Il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord pour vendre les lots 4 – 5 – 6 – 7 et 10 d'une contenance totale de 2 715 m<sup>2</sup> au prix de 25 euros le m<sup>2</sup> soit 67 875 euros à l'Office Public de l'Habitat de la Creuse « Creusalis ».

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents relatifs à cette vente.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

J.L. MARTIAL : La loi ALUR 2014 prévoit un transfert automatique du PLU en PLUi au niveau des intercommunalités sauf si 25 % des communes s'y opposent représentant 20 % de la population. Avec François Hamel, je fais le tour des communes pour donner les informations que je vais vous donner sur l'intérêt d'un PLUi. « La récente évolution réglementaire du Grenelle 2 et de la loi ALUR de 2014 généralise le PLU intercommunal qui devient aujourd'hui la norme. Simultanément des changements s'opèrent liés à la montée en puissance des intercommunalités, des communes qui transfèrent leurs compétences aux EPCI et mutualisent les services comme celui du droit des sols comme cela a été le cas pour nous en 2014 pour répondre aux exigences stratégiques et financières. Quatre objectifs du PLUi déjà énoncés au PLU avec le PADD : assurer la cohérence territoriale avec le SCOT (à réviser en 2018) – mettre en place les outils utiles à l'urbanisme opérationnel et gérer les droits à construire. Le Maire

continuera à signer l'ensemble des permis. Depuis les lois de décentralisation les communes sont compétentes en matière d'urbanisme et de fait avec le transfert de cette compétence, les communautés aussi disposent de tous les outils pour façonner l'urbanisme et par là le paysage, personne d'autre ne peut agir à leur place. En conséquence n'est-il pas normal que les intercommunalités expriment leur projet d'aménagement pour leur territoire, qu'elles le fassent en concertation avec toutes les communes, la population, les acteurs socio-économiques concernés. La formalisation de ce projet collectif se fait par le PADD pièce maîtresse du PLUi. L'exercice doit être ouvert pour permettre à chaque utilisateur de l'espace de le comprendre, de s'exprimer en fonction des orientations choisies. Article L 110 du Code de l'Urbanisme : le territoire français est le patrimoine commun de la Nation, chaque collectivité publique en est le gestionnaire, le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, utiliser le sol de façon économe, réduire les gaz à effet de serre, réduire les consommations d'énergie, économiser les ressources fossiles, assurer la protection des milieux naturels et des paysages, préserver la biodiversité par la conservation, la restauration de continuités écologiques ainsi que la sécurité et la salubrité publique, promouvoir l'équilibre entre les populations. Voilà les grandes orientations du PLUi. On est déjà sur une 1<sup>ère</sup> phase, il existe déjà un groupement de commande sur les documents d'urbanisme au niveau de la plupart des communes. Notre PLU est en cours de révision. La compétence devient communautaire le 27 mars 2017. Le PLU i ne sera vraiment opérationnel qu'en 2020. L'ouverture des plis pour le groupement de commandes se fera fin mars. A court terme 12 communes auront des documents d'urbanisme compatibles.

Y. PILIPOVIC : Ce sujet est révélateur du dysfonctionnement de notre collectivité. C'est un sujet majeur : passer d'une compétence communale à une compétence communautaire, c'est la Communauté d'Agglo qui va décider de notre droit des sols, je ne suis pas contre mais c'est quelque chose qui aurait mérité une commission d'urbanisme avant le vote de ce soir. La plupart des gens autour de cette table ne maîtrise pas le SCOT ; c'est le SCOT qui va déterminer le PLUi c'est un document d'un rang supérieur. Quand je vois la récente délibération prise pour supprimer le versement pour sous-densité qui était conforme au SCOT, je me demande comment vous allez pouvoir apprécier le PLUi. Je regrette qu'il n'y ait pas eu de commission cela traduit le travail de cette commune. Les élus ne sont pas informés. Je n'en veux pas à Jean-Claude JANOT qui vient de prendre ses fonctions et ne peut pas maîtriser ce sujet. Je pense que les mois précédents on aurait dû avoir des informations et ne pas découvrir pour la plupart des élus ce document ce soir. C'est un sujet que je connais cela ne me pose pas de problème mais d'autres auraient certainement aimé pouvoir en débattre avant le conseil municipal, poser des questions, faire des recherches pour avoir un vote constructif.

J.L. MARTIAL : Tu as raison c'est un dossier extrêmement important. Pour ce qui est de l'agglo, les maires ont été informés fin janvier par courrier. Le PLU i aurait pu être voté en mars 2016 de manière volontariste avec un accompagnement par une DGD conséquente (70 %). La plupart des maires était défavorable et je le regrette. Là-dessus plus personne n'a bougé jusqu'en janvier 2017 où il est ressorti une date butoir du 27 mars 2017. Normalement le PLUi était mis en place de manière automatique. En tant que vice-président, je me suis dit que l'ensemble des conseils municipaux devait être informé c'est pourquoi je fais le tour de l'ensemble des communes. Ensuite quand tu dis que la commune sera complètement écartée, il y aura un comité de pilotage, des commissions où chaque commune sera représentée ; vote du PADD en conseil communautaire et présentation en conseil municipal ; la commune sera associée. La commune n'est pas complètement écartée de l'urbanisme.



Y. PILIPOVIC : Ce n'est plus les élus de la commune qui vont rédiger le PADD de la commune et faire le choix des zones à urbaniser, on devra s'insérer dans un choix global avec des rapports de force.

J.L. MARTIAL : Chaque commune aura un représentant dans toutes les commissions ; la commune ne sera pas écartée, il faudra être présent en commission.

Il n'y a pas de délibération à prendre si la majorité vote Pour.

Le conseil municipal est favorable à la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

### **APPROBATION DU PRINCIPE DE RECOURS A LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Vous avez eu sur table le rapport préalable de présentation. Ce rapport de présentation du fonctionnement du service de l'alimentation en eau potable et des différents modes d'exploitation est présenté aux membres du Conseil Municipal. Il s'agit de définir les besoins pour un nouveau contrat en attendant le transfert de compétence à l'intercommunalité. Ce rapport reprend celui qui a servi à l'élaboration du contrat actuel. Il dresse un état des lieux de ce qui existe aujourd'hui. Plusieurs choix : en régie par gestion directe ou sous forme déléguée en délégation de service public. La DSP par affermage se justifie par le fait que les équipements existent. Il s'agit de faire un contrat pour 4 ans en attendant le passage à l'intercommunalité.

P. AUGER : Je suppose qu'on n'a pas à se prononcer ce soir sur ce document. Il faut qu'on y réfléchisse, je pense que la commission de l'eau doit se réunir. Sur le choix d'un mode de gestion, on pourrait développer les avantages et les inconvénients en gestion directe et en gestion déléguée. Entre autres sur les inconvénients il y a aussi les coûts. Ce soir je voulais poser une question, je pense qu'il serait bien de prendre contact avec le S.I.A.E.P. de La Saunière (Saint-Laurent, Savennes, Saint-Yrieix, Saint-Hilaire, Glénic, La Saunière). Je pense que ce serait intéressant d'avoir ces éléments financiers d'un point de vue comparatif puisqu'on parle beaucoup de mutualisation. Je peux me charger de récupérer toutes les informations à ce sujet. Ensuite il faut savoir quel va être le choix de la Communauté d'Agglo. Après avoir discuté avec un certain nombre de maires, la plupart de ceux qui sont en régie veulent y rester, une régie intercommunale même si on reste avec des fermiers pour le relevé des compteurs). Un exemple de régie qui existe c'est Saint-Sulpice le Guérétois où la SAUR fait les relevés de compteurs. Il faut qu'on prenne tous les éléments pour faire le bon choix ensemble.

Y. PILIPOVIC : J'aurai aimé qu'on ait ce document avant le conseil municipal pour en prendre connaissance. D'après ce document, on a le choix : soit la régie directe, soit la gestion déléguée où on confie tout, il y a peut-être une solution intermédiaire pour garder des choses en régie et donner des choses à un prestataire.

N. DUFAUD : Je note, je crois qu'il y a une commission qui existe déjà.

J.C. SOUTHON : Ce n'est pas une commission, c'est un comité de pilotage.

N. DUFAUD : Je pense qu'il sera appelé à se réunir.

J.C. SOUTHON : Je voulais juste apporter une précision : pour éviter de faire ce renouvellement, j'avais contacté la Préfecture et demandé une prolongation de 2 ans pour

faire la jointure en attendant le passage à l'agglo. J'ai pris contact avec la Préfecture, ils m'ont répondu une lettre de 4 pages pour dire à la fin « oui mais si vous faites ça vous pouvez être attaqué au Tribunal Administratif. On est obligé de faire quelque chose. Je suis d'accord, on peut réfléchir, étudier les solutions. Si on devait rester en DSP, l'idéal ce serait de la faire pour 4 ans dans la continuité de la DSP actuelle. Pour l'Agglo, si on lit les journaux, on fait dire au Président que ce serait décidé et que ce serait une régie. Il y a une étude « régie » qui va être faite au niveau de l'Agglo. En définitive on a aujourd'hui plusieurs possibilités, soit on fait une DSP, soit pourquoi pas on étudie le système SIAEP mais cela veut dire qu'à ce moment là on n'entre plus dans l'Agglo, on reste en dehors, on va dans le syndicat local.

P. AUGER : Le syndicat de La Saunière va ensuite retravailler avec l'Agglo.

J.C. SOUTHON : Normalement non, à partir du moment où le syndicat est représenté par plus de 2 communes, le syndicat reste indépendant.

P. AUGER : Oui mais le syndicat peut très bien choisir l'agglo ; l'agglo peut très bien choisir de travailler avec le Syndicat. Il y aura le même problème avec Guéret qui a signé un contrat de 12 ans avec la SAUR. Il y aura une mutualisation quand même à un moment et on doit se retrouver dans le pot commun.

J.C. SOUTHON : La grosse différence c'est qu'au lieu que ce soit les élus de Sainte-Feyre qui soient représentés au S.I.A.E.P. ce sera l'Agglo qui sera présente en notre nom.

P. AUGER : Dans un 1<sup>er</sup> temps ce seront les élus de Sainte-Feyre qui seront représentés au S.I.A.E.P.

J.C. SOUTHON : Je suis pour qu'on fasse différentes études mais il faut aller vite.

P. AUGER : Je veux bien m'occuper de ce dossier avec le S.I.A.E.P. pour vous amener tous les éléments ; ce qui m'intéresse c'est le prix du m<sup>3</sup> d'eau pour les citoyens de la commune.

J.C. JANOT : Je sais que tu es pour le système de régie. Sur un délai très court de 4 ans comme ça je ne vois pas comment ce système est défendable s'il faut qu'on s'équipe pour réparer les fuites, le prix du m<sup>3</sup> risque d'augmenter et fortement. Je ne suis pas contre l'étude mais je pense que compte tenu du délai assez court qui reste la solution la meilleure est de rester comme on est. Prendre une régie pour seulement relever les compteurs (Saint-Victor) je ne vois pas à quoi ça sert, c'est EBL qui fait toutes les réparations. Avec la SAUR on n'a pas un système si mauvais que ça ; on est parti vers un manque d'eau. Ce manque d'eau sera général ; que ce soit n'importe qui qui prenne l'eau (en régie ou en DSP) le prix de l'eau ne risque que d'augmenter malheureusement.

P. AUGER : J'entends tes éléments, je les comprends, ce que je veux amener à la réflexion c'est qu'aujourd'hui, beaucoup de communes en France sont revenues en régie et que la baisse c'est 30 % pour les utilisateurs. Je respecte l'entreprise SAUR mais son but est de faire des profits. Philippe Bayol demande au Conseil Départemental de faire une régie départementale. Ce qui nous est présenté est très restrictif, soit on fait tout en régie directe, soit on donne tout au délégataire. Je fais partie des gens qui ont signé en 2006 avec Alain Gaspard le contrat pour la SAUR, il y avait un objectif par rapport au rendement, le rendement n'a jamais été atteint par la SAUR et pourtant c'était un point de rupture du contrat sans discussion. Je demande

qu'on étudie c'est vrai que la solution de facilité est de reprendre le même sur 4 ans sans rien changer. Dans une négociation cela se fait d'apporter de nouveaux éléments.

J.L. MARTIAL : Je suis un fervent défenseur d'un service en régie. Aujourd'hui la commune n'a pas la capacité financière et humaine de prendre en régie le service. Pour le faire il faut s'en donner les moyens. Pour se donner les moyens, il faut travailler au moins au niveau de l'interco voire au niveau du département. Demain la loi NOTRE va dire « la gestion de l'eau se fera au niveau de l'agglo, j'irai plus loin au niveau du département. C'est le seul moyen pour avoir un service en régie avec les moyens humains et matériels pour réagir, il faut aussi penser au secours mutuel, interconnexions au niveau des communes. Des communes de la Communauté d'Agglo sont en restriction d'eau, ont des réseaux défaillants (La Chapelle Taillefert, Savennes). Prendre une gestion déléguée pour 4 ans, c'est une solution de facilité. Se mettre avec un syndicat je suis contre, on va faire des syndicats au détriment de l'interco voire du département. On ne va pas maintenir des syndicats un peu partout, on essaye de grandir.

P.AUGER : Je pense que tous les arguments que tu amènes, il y en a certains qui sont justes, d'autres qui ne présentent aucun intérêt. Que Savennes est en manque d'eau c'est vrai, peu importe que le service soit en régie ou en affermage. Je vous propose simplement d'amener des éléments pour qu'on puisse prendre des décisions. Je ferai une étude et je vous la donnerai après vous en ferez ce que vous voulez. Je rappelle comme tout à l'heure, nous sommes 5, vous avez tout pouvoir pour prendre les décisions.

N. DUFAUD : Je propose de réunir le comité de pilotage dans un délai assez bref et que cette question soit revue au prochain conseil municipal.

Accord sur la proposition.

N. DUFAUD : Je pense que sur le territoire de l'Agglo toutes les communes ne sont pas équitables, nous, nous avons un réseau qui représente presque 80 kms qui n'est pas en parfait état puisque nous avons des conduites en fonte ; ce réseau doit être revu, le taux de rendement baisse tous les ans. Le comité de pilotage sera réuni pour délibérer au prochain conseil municipal. La réunion du comité de pilotage est fixée au lundi 27 février à 10 heures.

On essaiera de faire une étude sur le coût pour les usagers sur différentes communes.

P. AUGER : D'autres maires ont reçu la même réponse que nous de la Préfecture (Saint-Christophe) : pas possible de faire un avenant sur 2 ans. C'est un peu ridicule, l'avantage si c'était un avenant de 2 ou 3 ans est que cela aurait été plus simple.

J.C. SOUTHON : et cela ne nous aurait rien coûté ce qui ne sera pas le cas : bureau d'études...

### **CONVENTION DE DÉMATÉRIALISATION AVEC LA CNRACL**

N. DUFAUD donne lecture au Conseil Municipal du courrier transmis par le Centre de Gestion de la Creuse. Il est précisé que le CDG de la Creuse est un intermédiaire entre la CNRACL et les communes et qu'il assure actuellement un certain nombre de missions pour notre collectivité. La dématérialisation de certains actes rend nécessaire la mise en place d'un conventionnement régissant les relations du Centre et des collectivités affiliées dans ses compétences en matière de retraite. N. DUFAUD précise qu'une convention règlera les

relations avec le C.D.G.et demande au conseil municipal de se prononcer favorablement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de Gestion de la Creuse et la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **VENTE DU TERRAIN DE VILLEMEAUX**

J.C. JANOT expose que le terrain communal situé à Villemeaux est en voie d'acquisition par Mme BOURGEOIS Cindy. Après bornage, le terrain est d'une superficie de 2923 m<sup>2</sup>. Il est proposé d'accepter cette vente au prix de 8,50 euros/m<sup>2</sup> soit 24 845,50 euros. Les frais de bornage et d'accès à la propriété de M. André Vigneron sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à Mme BOURGEOIS Cindy la parcelle cadastrée section ZM N° 379 d'une contenance de 29 a 23 ca au prix de 8,50 euros/m<sup>2</sup> soit la somme totale de 24 845,50 euros. Les frais notariés liés à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir.

#### **ARRET DE LA RÉALISATION DES PRESTATIONS FUNÉRAIRES**

N. DUFAUD expose que la commune de Sainte-Feyre est une des rares communes où les employés municipaux laissent leur travail pour aller ouvrir, fermer un caveau. Au vu des exigences qui deviennent de plus en plus lourdes en termes d'horaires, par les Pompes Funèbres, notamment entre 12 h et 13 h 30, le soir, le samedi matin, il est proposé de mettre fin à ces prestations.

Y. PILIPOVIC : Je suis surpris par cette décision, elle avait été abordée en commission des finances et j'avais demandé les recettes que cela représente pour la commune. Cela fait 6 200 euros, on n'arrête pas de dire que les dotations baissent, qu'on ne peut rien faire et là on va se priver d'une recette de 6 200 euros.

N. DUFAUD : En contrepartie, cela fera du temps libéré, les agents pourront faire des choses que l'on fait faire par des entreprises, ils seront plus productifs dans leurs propres tâches, on demandera moins à des entreprises extérieures. C'est une prestation qui avait été très fortement augmentée car le prix demandé était bien en-dessous du prix de revient. L'arrêt des prestations permettra de pallier ce problème. Dernièrement il y a eu plusieurs exemples de décalages horaires toujours imprévus ne permettant pas de programmer le travail.

Y. PILIPOVIC : Je ne suis pas d'accord, je suis persuadé que cela ne fera pas augmenter les travaux faits en régie que la commune assume cette prestation ou non. C'était la garantie pour les familles modestes d'avoir une prestation abordable, qu'on le donne au privé cela me gêne.

N. DUFAUD : Il y aura toujours la possibilité pour le CCAS de prendre en partie en charge le coût pour l'utilisateur le plus défavorisé.

J.C. JANOT : Il n'y a pratiquement plus que Sainte-Feyre qui fait ces prestations. 6 400 euros en moins de recettes mais combien coûte une traversée de route en régie et en entreprise et d'autres exemples. Les 6 000 euros dans l'année on les aura assez vite récupérés. Un artisan s'est installé dans le domaine funéraire à Villecusson, il pourra travailler avec les Pompes Funèbres. Ce n'est pas nous qui leur imposeront quelqu'un.

N. DUFAUD : Ce sont les familles qui choisissent leur prestataire même si de plus en plus souvent l'ensemble est confié aux Pompes Funèbres.

Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal par :

1 voix CONTRE (Y. Pilipovic)

4 ABSTENTIONS (S. Bachelart – P. Auger – O. Durand – I. Gaspard)

14 voix POUR

Décide de mettre fin à la réalisation de prestations funéraires par les services municipaux.

### **DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Renonciation à exercer le droit de préemption de la commune sur les biens suivants :

#### **Déclarations d'intention d'aliéner**

- Propriétés bâties :
  - ZM 335 pour 2 355 m<sup>2</sup> au 48 Villepetout
  - BE 255 pour 1 255 m<sup>2</sup> au 8 Peuplat
  - ZL 151 pour 150 m<sup>2</sup> à La Vallette
  - ZK 175 et 177 pour 1 066 m<sup>2</sup> au 35 Neuville
  - AY 143 pour 8 395 m<sup>2</sup> au 4 Le Couret
  - ZI 183 pour 231 m<sup>2</sup> au 15 Villasmeillas
  
- Propriétés non bâties :
  - AW 501 pour 1 244 m<sup>2</sup> aux Bruyères
  - BI 496 pour 1 265 m<sup>2</sup> route des Lavoires
  - ZA 363 pour 1 116 m<sup>2</sup> à Pommeret
  - AZ 332 pour 1 618 m<sup>2</sup> au Theil
  - ZA 341 pour 1 124 m<sup>2</sup> au 3 Charsat

### **DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

M. MARTIAL informe le conseil municipal de décisions prises en conseil communautaire le 18 janvier 2017.

- Contrat de territoire : subvention de la DRAC pour la BMI dans le cadre du contrat de lecture 3<sup>ème</sup> tranche
- Contrat de ville : Plan de lutte contre la radicalisation (quartier Albatros à Guéret)
- Adhésion convention avec le Syndicat d'Electricité pour les véhicules électriques
- Avenant contrat de rivière : aménagement bassin de la Gartempe
- Taxe de séjour : modification de la tarification sur les chambres d'hôtes

- Bilan d'activité de la communauté d'Agglo pour l'exercice 2015

### **INFORMATIONS DIVERSES**

-Motion pour assurer les remplacements dans les écoles :

Considérant la situation extrêmement difficile au sein des écoles creusoises ;

Considérant qu'à ce jour un très grand nombre de journées d'absence n'ont pas été remplacées dans les écoles du département (450 jours) ;

Considérant que dans les écoles de Sainte-Feyre, plusieurs enseignants n'ont pas été remplacés, notamment en grande section à l'école maternelle, mais aussi à l'école élémentaire ;

Considérant que les non-remplacements sont aussi observés pour des journées de formation des enseignants ;

Considérant que cet état de fait entraîne aussi des situations délicates au niveau du personnel communal (ATSEM) ou de l'éducation nationale (AVS) et des situations difficiles pour l'ensemble des autres enseignants ;

Considérant que l'éducation est un droit fondamental dans notre République ;

NOUS DEMANDONS aux services de l'Éducation Nationale de fournir tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité de l'enseignement dans le département de la Creuse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette motion.

- Prochain conseil municipal soit le 15 mars soit le 22 mars

-Elections présidentielles : permanences aux bureaux de vote

- 5 mars Trail Lou Creuse environ 250 participants – La même association « Les démons de Guéret » organise le Raid du Gaudy (VTT) pour une manche validée en épreuve régionale.

- De nouveau des tranchées dans le Bourg suite à l'oubli d'un câble par la SDEC. La phase finale des travaux prend un peu de temps.

La séance est levée à 20 heures 50.